Point de vue de Barens depuis Prades (Ariège)

Visorando

Randonnée n°11617279

Une promenade d'environ deux heures, qui permet depuis Prades (Ariège) d'atteindre un point du vue qui offre un panorama extraordinaire sur la chaîne des Pyrénées.
Sur le retour, le chemin dit "du Bac" offre au randonneur une vue plongeante sur le village de Prades à couper le souffle !

Durée :	2h20	**Difficulté :**	Moyenne
Distance :	4.68km	**Retour point de départ :**	Oui
Dénivelé positif :	343m	**Activité :**	A pied
Dénivelé négatif :	343m	**Régions :**	Pyrénées, Massif de Tabe
Point haut :	1607m	**Commune :**	Prades (09110)
Point bas :	1264m		

Description

(**D/A**) Départ et Arrivée en haut du village, au niveau du puits médiéval et de la fontaine "La Marianne".
Monter dans la digue, puis juste après la clôture (qu'on pensera à refermer) prendre à gauche puis suivre l'itinéraire marqué de balises jaunes.
(**1**) Délaisser sur la gauche le chemin du Bac (qu'on empruntera au retour) et monter tout droit dans le chemin de la Gardie (l'itinéraire est fléché).
(**2**) Délaisser le chemin de la Gardie et monter à gauche en direction du Point de vue de Barens
(**3**) En arrivant sur une clairière, délaisser à gauche le chemin de Montaut et traverser tout droit la clairière pour emprunter en face le Chemin de la Palombière, direction le point de vue de Barens
(**4**) On débouche plus tard sur une deuxième clairière, qu'on traverse, puis on longe le bois sur la gauche, en suivant les balises jaunes.
(**5**) On atteint enfin le point de vue de Barens, qui domine le plateau de Sept-Cazes et qui offre une vue magnifique sur la chaîne des Pyrénées.
Retour par le même itinéraire sur les trois-quarts du parcours. Rejoindre Prades par le chemin du Bac, qui serpente entre les sapins et débouche sur un point de vue qui surplombe le village de Prades
(**D/A**)

Points de passages

D/A **Départ en haut du village**
N 42.787024° / E 1.876465° - alt. 1264m - km 0

1 **Embranchement du chemin du Bac**
N 42.787139° / E 1.873139° - alt. 1326m - km 0.32

2 **Embranchement du chemin de la Gardie**
N 42.786725° / E 1.868634° - alt. 1385m - km 0.73

3 **Embranchement du chemin de Montaut**
N 42.783733° / E 1.868051° - alt. 1499m - km 1.23

4 **Sortie de la deuxième clairière**
N 42.781981° / E 1.857483° - alt. 1583m - km 2.29

5 **Arrivée au point de vue**
N 42.7807° / E 1.856483° - alt. 1607m - km 2.49

D/A **Arrivée en haut du village**
N 42.787035° / E 1.876443° - alt. 1264m - km 4.68

Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur : https://www.visorando.com/randonnee-/11617279

Copie, vente et diffusion interdites - toPlWeGD

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée

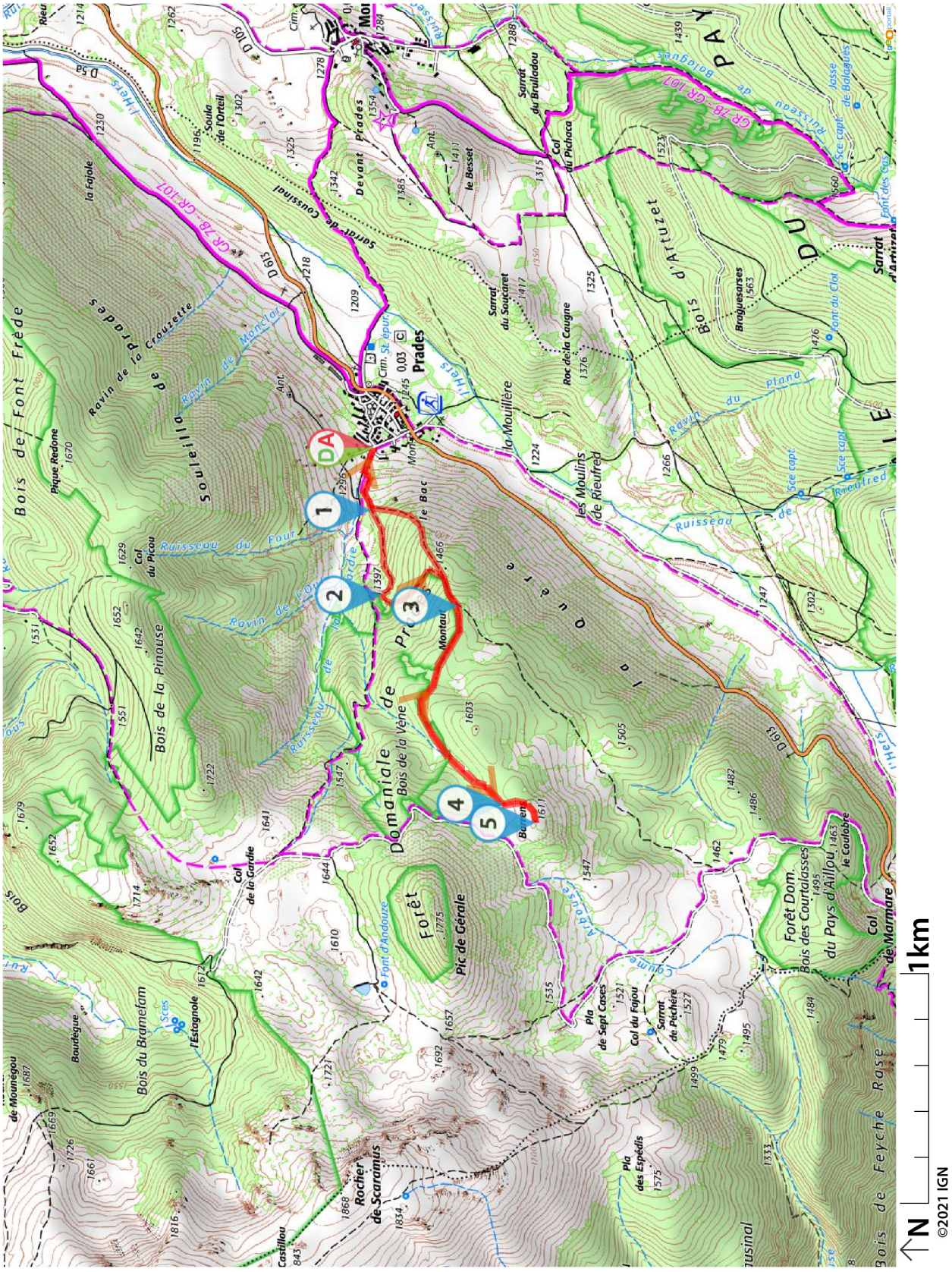

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Copie, vente et diffusion interdites - toPlWeGD

Visorando
Préparer et partager ses randos

LA CHARTE du visorandonneur

Préparation de sa randonnée

BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.

CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...

S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.

PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée

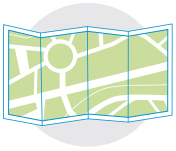

RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).

RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.

RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...

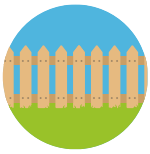

REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.

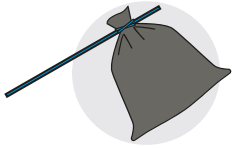

RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.

ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.

GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.

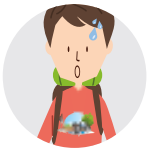

LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.